

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	38 (1966)
Heft:	9
Artikel:	La collecte et le traitement des ordures ménagères
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126078

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La collecte et le traitement des ordures ménagères

65

L'évacuation et le traitement des ordures ménagères n'ont pas fait l'objet, comme l'assainissement, de mesures réglementaires récentes, et le texte de base en la matière, la circulaire du 14 avril 1962, reste valable à très peu de chose près. La Commission de l'équipement urbain lui a consacré peu de développements. Dans le chapitre de l'équipement urbain du plan (comme d'ailleurs dans le chapitre 65-50 du budget du Ministère de l'intérieur), le traitement des ordures ménagères est confondu avec l'assainissement. Rappelons seulement que, pour une évaluation de besoins de 1100 millions de francs, il a été retenu une masse de 550 millions de francs à engager.

On peut cependant faire quelques réflexions sur ce sujet, qui offre une excellente illustration d'un phénomène très général: au fur et à mesure que le niveau de vie des individus s'élève, le recours aux services collectifs s'accroît, et «les besoins publics ne présentent aucune limite».

Le ramassage des ordures ménagères n'est pas une obligation légale pour les communes. Cependant, on constate que, de plus en plus, les communes assurent ce service. Une enquête récente du Ministère de l'intérieur, sur les agglomérations de plus de 40 000 habitants, région de Paris exclue, montre que sur 626 communes de cette catégorie, 4 seulement n'ont pas de service de collecte (soit moins de 0,5% de la population totale de la catégorie).

Il est vrai que l'élévation du niveau de vie va de pair avec une transformation du mode de vie: les particuliers disposent de moins en moins de jardins où ils pourraient enfouir les résidus de leur ménage, et l'évolution de la composition des ordures les rend de moins en moins propres à être enfouies dans les jardins familiaux.

On a pu penser qu'à la méthode individuelle d'enfouissement dans les jardins pourraient se substituer d'autres méthodes individuelles, de même que l'on équipe les buanderies de machines à laver le linge; le broyeur d'évier ne résout le problème qu'à moitié, et la moitié qu'il supprime amène au réseau d'égouts une charge supplémentaire telle que le renforcement du réseau coûte plus cher à la collectivité que le ramassage et le traitement des ordures; l'incinérateur d'immeuble ne résout, lui aussi, le problème qu'en partie, et il est un facteur de pollution atmosphérique absolument prohibitif.

La collecte des ordures ménagères est donc devenue par la force des choses un service public communal; mais il existe tous les degrés dans la qualité du service, notamment sous le rapport de la fréquence des tournées, des

horaires de ramassage, de la lutte contre le bruit, de l'hygiène; à ce dernier point de vue, la collecte hermétique est un gros progrès, mais qui coûte cher, et on peut se demander, étant donné l'évolution des caractéristiques des ordures, si ses avantages valent le supplément de prix dont on les paie.

L'enquête à laquelle nous avons fait allusion a fait ressortir que le coût de la collecte est de l'ordre de 15 fr. par habitant et de 45 fr. par tonne, avec de fortes variations autour de ces moyennes. C'est un service pour lequel, en général, il serait très rentable de faire faire une étude d'organisation par un spécialiste.

C'est également un service qui justifierait, notamment pour les petites communes et les communes suburbaines, le recours au groupement des communes beaucoup plus souvent qu'on ne le pratique actuellement. Une commune de 2000 habitants est bien desservie par une seule benne de 3 m³ faisant six tours par semaine; la benne aurait un bien meilleur rendement sans nuire à la qualité du service, si elle desservait 6000 habitants.

Le groupement des communes peut d'ailleurs être institutionnel, par leur association en un syndicat, ou seulement de fait, si toutes les communes intéressées passent chacune un marché avec un même entrepreneur.

Pour l'élimination des ordures après collecte, la décharge est encore, de loin, le procédé le plus employé; pour les agglomérations de province de plus de 40 000 habitants, soit environ 13 millions d'habitants, sur lesquelles a porté l'enquête susvisée, la décharge s'applique à 70% du tonnage collecté, l'incinération porte sur 20%, et les divers procédés de traitement biologique sur 10%. Il n'est pas douteux que, pour de plus petites agglomérations, la décharge représente un pourcentage encore plus important. Encore faudrait-il que ce soient véritablement des décharges contrôlées selon les règles, c'est-à-dire avec régulation des apports et couverture quotidienne de matériaux inertes. C'est un travail qu'il est difficile de bien faire avec des outils à main: l'emploi d'un bulldozer s'impose, et, là encore, le groupement des communes sera souvent générateur d'économies substantielles.

Toutes les usines de traitement biologique existantes sont récentes, et la plupart ont des difficultés à placer leur compost en culture. Nous pensons que l'installation de nouvelles usines devrait être précédée de sérieuses études de marché, et qu'en toute hypothèse, il ne faut pas se faire d'illusions: la vente du compost ne peut procurer que des recettes très inférieures aux dépenses du service.

Banc d'essai de la navigation fluviale en Suisse

66

Quant à l'incinération, elle n'a jusqu'ici été appliquée que dans de très grandes villes, dans des installations puissantes, avec récupération des calories pour le chauffage urbain, ou plus modestement celui de bâtiments municipaux, et la production d'électricité.

L'évolution de la composition des ordures est plus favorable à l'incinération qu'au traitement biologique; on constate, en effet, une augmentation de la proportion des papiers, cartons, emballages en bois, plastiques, tous corps difficilement ou pas du tout fermentescibles, mais qui brûlent. Aussi, pensons-nous que pour beaucoup d'agglomérations moyennes et petites, l'incinération, dans une installation simple (donc sans récupération de chaleur), robuste, automatique, sera une excellente solution.

La décharge reste nécessaire dans tous les cas: l'incinération laisse 40% de cendres et d'imbrûlés, qui ont l'avantage d'être inertes, et que l'on peut valoriser dans des circonstances très favorables (mais mieux vaut n'y pas compter).

Notons enfin que les tonnages collectés sont en constante augmentation; on comptait 250 kg. par habitant et par an, il y a quatre ou cinq ans, on compterait plutôt 300 kg. maintenant. La densité, au contraire, va en diminuant; or ce qui importe, c'est plus le volume que le poids collecté, et la charge financière du service ne peut aller qu'en croissant. D'où l'intérêt de toutes les mesures que l'on peut prendre pour diminuer les prix de revient, l'intérêt aussi d'envisager la transformation du service en service à caractère industriel et commercial; la difficulté sera ici de trouver une assiette convenable pour la redevance.

«Le Moniteur des TP et du Bâtiment».

Le canton et la ville de Genève viennent d'inaugurer l'usine des Cheneviers pour la destruction des résidus, c'est-à-dire les ordures ménagères et les résidus industriels, combustibles et putrescibles, marquant ainsi une importante étape du programme cantonal d'assainissement. Ce n'est pourtant ni les dimensions de l'usine, ni son procédé de destruction – qui se retrouvent ailleurs – qui éveillent un aussi vif intérêt bien au-delà de nos frontières nationales. L'originalité des Cheneviers, c'est le mode de transport des résidus qui se fait non par la route mais sur le fleuve.

L'implantation de l'usine en bordure du Rhône sur la retenue de Verbois a conditionné le problème du transport. Ce dernier a été examiné avec un esprit ouvert et sans aucune prévention pour l'un ou l'autre moyen de transport. Le résultat en a été l'adoption du transport fluvial par raison d'économie. Bien qu'il ait été nécessaire de corriger le Rhône, de créer de toutes pièces des quais de chargement et de déchargement et leur outillage, de construire un pousseur et quatre barges, le transport fluvial a été estimé être de beaucoup le meilleur marché. En effet, si l'on considère les dépenses cumulées, le transport fluvial sera meilleur marché que le transport routier, après neuf ans d'exploitation déjà, soit bien longtemps avant la fin de la durée d'amortissement des installations, calculée sur cinquante ans.

A cet avantage, qui fut déterminant, s'en ajoutent d'autres aussi importants: économie de l'usure des routes par le va-et-vient de dizaines de camions de la voirie; déchargement de ces routes au profit du trafic normal; danger, poussière et bruit évités qu'aurait provoqué la circulation de tous ces camions.

Ce transport fluvial, prévu dans des conditions excluant toute pollution de l'eau, préfigure la navigation sur l'Aar. Comme le dit l'ingénieur naval Fred Bösch, de Bâle, l'ouverture du Rhône à la navigation entre la Jonction et Verbois, constitue un événement marquant de la navigation fluviale en Suisse, une expérience très instructive pour les problèmes futurs.